



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

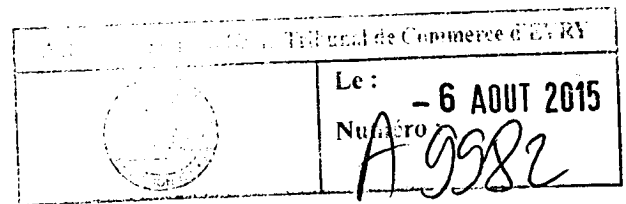
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 03519

Numéro SIREN : 485 281 299

Nom ou dénomination : A.C.E.TECH (ACTIVITE DE CONSEILS ET D'ETUDES TECHNIQUES)

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2015 sous le numéro de dépôt 9982



SARL A.C.E TECH

Rapport du Commissaire à la transformation
en société par actions simplifiée

7 Rue Taine
75012 Paris

tel 01 44 73 93 53
fax 01 44 73 91 51
mail info@cap-fg.com

sarl au capital de 30 000 €
rcs Paris B 423 839 539
ape 74.1 C

société inscrite au tableau de l'Ordre
des Experts Comptables et à la
Compagnie des Commissaires aux
Comptes de Paris

Ce rapport contient 3 pages

SARL A.C.E TECH

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros

Siège social : 9 Rue de Morsang -91360 VILLEMORISSON SUR ORGE

485 281 299 R.C.S. EVRY

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société A.C.E TECH de société à responsabilité limitée (SARL) en société par actions simplifiée (SAS)

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes et de commissaire à la transformation, désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 13 juillet 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés ;
- de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société a été constituée le 22 novembre 2005 exerce une activité de bureau d'études spécialisé en études de structure gros œuvre. Monsieur Serge SAUNIER détient 60% du capital et son épouse détient les autres 40%. Monsieur Serge SAUNIER est gérant et perçoit une rémunération au titre de cette fonction.

La société intervient sur des projets de taille importante et ses clients sont les majors et entreprises générales du bâtiment. Le chiffre d'affaires, qu'elle réalise principalement dans le suivi d'exécution, est stable aux alentours des 3 M€

Les actifs immobilisés ne sont pas significatifs. Ils sont normalement amortis et leur valorisation n'appelle pas de remarques. Une autre partie des investissements est réalisée en crédit bail et location, notamment les véhicules, et représente une charge annuelle de 53 K€.

L'actif circulant est essentiellement composé des créances clients qui s'élèvent au 31 mars à 1 200 K€. Le délai de règlement est, comme en général dans le secteur, très important, mais aucune de ces créances ne présente de risque de recouvrement pouvant remettre en cause leur valeur. De plus, une provision pour SAV/Garantie sur les chantiers terminés permet de couvrir les coûts complémentaires éventuels.

La dette fournisseurs s'établit à 870 K€, dont plus de la moitié au titre d'une convention de prestations administratives et financières mise en œuvre avec une société liée. Les autres fournisseurs sont réglés régulièrement et nous n'avons pas relevé d'anomalie ou de retard significatif.

Le reste du passif à court terme est constitué de dettes aux organismes sociaux et au Trésor public, payées depuis, et de la TVA sur encaissements sur l'encours clients.

Le total des capitaux propres au 31 mars 2015 est de 332 341 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

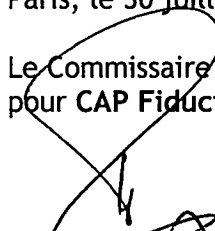
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 30 juillet 2015

Le Commissaire aux comptes,
pour CAP Fiduciaire & Gestion


Hervé PERRIN